

Methode apprentissage droit civil

Par **deportivo**, le 17/02/2016 à 17:06

Bonjour, je suis en L1 et j'aimerais avoir vos conseils pour apprendre mon cours de droit civil. En effet ce cours est très long (comme tous les autres vous allez me dire...) et je me demandais s'il était nécessaire, en 1ère année, de retenir à la fois les articles cités (ils sont dans le Code), les lois, la jurisprudence, etc. Puis-je me cantonner à apprendre seulement les grandes notions par cœur?

Je précise que je n'aime pas beaucoup cette matière et que le programme au semestre 2 porte sur le droit de la famille.

Merci d'avance pour vos réponse!

Par **Dragon**, le 17/02/2016 à 20:24

Bonsoir,

en principe (sauf prof tyrannique) les articles ne sont pas à apprendre car les codes sont autorisés en partiels (s'ils ne le sont pas c'est qu'ils ne sont pas utiles, sauf prof tyrannique une nouvelle fois) ; les jurisprudences sont également dans les codes mais il est préférable de retenir les plus importantes.

En droit civil, il faut tout connaitre, c'est une matière importante qu'il faut maitriser dès le départ donc un apprentissage partiel est insuffisant.

Par **deportivo**, le 19/02/2016 à 11:19

Merci pour votre réponse, en effet le Code est autorisé donc je n'apprendrai pas les articles ni les jurisprudences peu importantes.

Mais puisque le Code est utilisé, cela ne sert à rien d'apprendre la reformulation de l'article? (mon cours en est truffé)

Par **joaquin**, le 19/02/2016 à 11:24

Bonjour,

Je pense qu'il faut tout de même apprendre par coeur les grandes lignes du code civil ainsi que les articles les plus importants. Cela fait gagner du temps lors des examens...

Cordialement

JG